Vente aux Enchères Publiques

A Chartres, 28000, Route de Patay, Centre Commercial Les 3 Ponts :

JEUDI 04 DECEMBRE A 10 H

A la req. de Me Joulain, mand. Jud. LJ SARL Beauté Spa:

MATERIEL D'UN INSTITUT DE BEAUTE

Expo: de 9 h 45 à 10 h.

Liste et photos sur interencheres.com/28001

Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS Commissaires-Priseurs Judiciaires associés

10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – **28003 CHARTRES CEDEX Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20** *e-mail* : chartres@galeriedechartres.com

CONDITIONS DE VENTE

- * Expositions : le jour de la vente de 9 h 45 à 10 h.
- * Conditions et frais de vente : Frais de vente : 14.40 % en sus de l'enchère T.V.A. récupérable pour les assujettis.

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

- Paiement au comptant par chèque avec lettre accréditive de banque et présentation de deux pièces d'identité en cours de validité; ou espèces (dans la limite de 3.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et dans la limite de 15.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle), ou chèque de banque, ou virement bancaire.

La remise des lots peut être subordonnée au complet règlement, suite à la demande notamment d'un chèque de banque. Pour les règlements par chèque pour le compte de société, il sera indispensable de nous présenter un K-bis récent de moins de 2 mois.

AUCUN ORDRE D'ACHAT NE SERA ACCEPTE : IL EST NECESSAIRE D'ASSISTER A LA VENTE POUR ENCHERIR.

ATTENTION: VENTE SUR DESIGNATIONS

Conditions spécifiques à cette vente : Attention : Un chèque de caution d'un montant de 500 €uros sera demandé lors de la vente, pour le lot n° 15. Ce chèque de caution sera restitué après la vente, une fois l'enlèvement et le démontage terminés, et après vérification que le lot acheté a bien été démonté proprement sans dommage.

* Conditions générales : Conditions habituelles et plus particulièrement les suivantes :

- Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune espèce de garantie et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, les objets ayant été exposés à la vue du public préalablement à la vente.
- Le commissaire-priseur établit les lots de manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente. Il a la possibilité de rassembler ou diviser tel ou tel objet. Il se réserve la faculté de changer l'ordre de la vente s'il y a lieu, les numéros portés sur les objets ne servant qu'à identifier l'objet présenté.
- S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère sur le même objet soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps le dit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à nouveau enchérir, l'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.
- Les volumes, métrages, contenances, kilométrages, et capacités qui peuvent être indiqués, ne sont qu'approximatifs et donnés à titre de simple renseignement et jamais garantis.
- Les objets sont et deviennent aux risques et périls des adjudicataires dès l'instant de l'adjudication. Ils doivent effectuer l'enlèvement immédiatement en fin de vente, comme précisé dans les conditions d'enlèvements à leurs frais, risques et périls. Dans le cas où un délai ou sursis est accordé ou exigé pour présentation du chèque à l'organisme bancaire débiteur cette stipulation ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour certaines machines, l'adjudicataire reconnait avoir été informé de l'obligation de mettre si nécessaire, la machine en conformité avec la législation, avant tout usage ou toute commercialisation, il sera demandé à certains adjudicataires de signer le procès verbal indiquant qu'il a connaissance des règlementations en vigueur.

Il est spécialement stipulé que les adjudicataires auront l'obligation, sous leur propre responsabilité, à leurs frais, risques et périls, de modifier s'il y a lieu sur les machines mises en adjudication, et ce dans un délai de trois mois au plus tard et avant tout usage, les dispositifs de sécurité exigés par les décrets du 14 juin 1947, pris en application de l'article 66 du Code du Travail, Art. 42 Chapitre III du Code du Travail, hygiène et sécurité, les articles 233 alinéa 233 1 à 7 et autres, et ce sans qu'aucun recours de quelque nature qu'il soit, puisse être exercé à l'encontre tant de l'Officier Ministériel que du Mandataire judiciaire ou du propriétaire des machines mises en vente.

L'adjudicataire sera dans l'obligation de récupérer les produits qui peuvent être toxiques, se trouvant dans les machines, et de faire le nécessaire pour les détruire, le tout à la charge de l'adjudicataire.

L'acheteur soussigné, ayant pris connaissance des indications du procès verbal, s'engage avant utilisation, exposition, négociation à mettre le matériel désigné au bordereau en conformité avec la législation et notamment le décret 80.542 du 15 juillet 1990.

Le fait même de l'adjudication vaudra élection de domicile en l'étude de Maîtres Jean-Pierre LELIEVRE, Pascal MAICHE, Alain PARIS, commissaires-priseurs associés, à CHARTRES, et attribution de juridiction au Tribunal siégeant à CHARTRES. Le démontage et l'enlèvement sont à la charge de l'acheteur.

Les acheteurs assument la pleine responsabilité de tout démontage qui pourrait être causé à des biens du vendeur ou des tiers. En aucun cas, les vendeurs ne procéderont à des démolitions du bâtiment ou équipement, à moins d'y être autorisés dans les conditions stipulées par leur propriétaire. Sauf stipulation contraire, les conduites de gaz, eau vapeur et électricité des machines ou installations achetées seront débranchées à l'endroit du premier raccord, vanne, ou interrupteur ou encore repère expressément apporté sur ces conduites. Les acheteurs ne pourront faire valoir aucun droit sur les conduites souterraines ou incorporées dans les maçonneries, sauf si, ce droit leur incombe en vertu des stipulations du catalogue.

- * Conditions d'enlèvements : Aucun enlèvement durant la vente.
- Enlèvements (uniquement sur présentation du bordereau acheteur) après la vente le jeudi 04.12.2014 jusqu'à 13 h, puis de 14 h à 17 heures.

ATTENTION: Passé ce délai, aucun enlèvement ne sera possible. Les transporteurs devront être munis du bordereau acheteur ou de la photocopie, ou d'une lettre indiquant les objets devant être enlevés.

LES NUMEROS DES PHOTOS SONT DONNES A TITRE INDICATIF.

ATTENTION: AUCUN ENLEVEMENT NE SERA AUTORISE PENDANT LA VENTE.

- 1 |* Lot comprenant une table rectangulaire et deux chaises à haut dossier, assise skaï noir, le tout en l'état sans réclamation,
- 2 |* Lot comprenant une table de soin, réglage manuel de la tête, assise skaï blanc, piétement chromé, une chaise piétement tube gris assise plastique blanc, une poubelle, une desserte roulante à trois plateaux en mélaminé façon bois, deux appareils à cire pour épilation, deux cadres, et un petit marchepied, le tout en l'état sans réclamation,
- 3 |* Lot comprenant une table de soin, réglage manuel de la tête, assise skaï blanc, piétement tube chromé, une chaise piétement tube gris assise plastique blanc, une desserte à trois plateaux, deux appareils à cire pour épilation, une poubelle et deux cadres, le tout en l'état sans réclamation,
- 4 |* Lot comprenant trois fauteuils de forme tonneau assise skaï noir, un cadre et un vase soliflore, le tout en l'état sans réclamation,
- 5 |* Lot comprenant une table de soin, piétement tube blanc, avec piétement et tête réglables manuellement, avec deux petits accoudoirs en skaï blanc, un tabouret piétement tube chromé sur roulettes assise skaï blanc, un cadre, une poubelle, un peignoir, un lecteur MP3 et une chaise piétement tube gris, assise plastique blanc, le tout en l'état sans réclamation,
- **6** |* **Appareil Vaposome** électrique sur piétement à roulettes, Beauty Tech KD-03, 750 Watts, en l'état sans réclamation,
- 7 |* Appareil à haute fréquence HF 6000 EMA, avec une petite table desserte ovale en bois verni, le tout vendu en l'état sans réclamation,

- **8** |* **Lot comprenant** un lampadaire halogène blanc, un appareil Facial Steamer, un sapin de Noël artificiel, et une petite desserte métallique grise, le tout en l'état sans réclamation,
- 9 |* Lot comprenant une chaise pliante, piétement tube gris assise plastique blanc, un aspirateur Carrefour 2200 Watts, trois peignoirs, un lot de serviettes et gants de toilette, produits entamés, une boîte à mouchoirs en métal, un pot à cotons, un appareil de Balnéo Vitalité Sport Elec, et un appareil à cire Skin Male GM-999A, le tout en l'état sans réclamation,
- 10 |* Sèche linge Siemens modèle E46-38, en l'état sans réclamation,
- 11 |* Lave-linge Bosch Performance 1400, en l'état sans réclamation,
- 12 |* Lot comprenant un petit réfrigérateur Aya, un four micro-ondes King Home, une machine à café Bifinett, une poubelle, une table de cuisine formica avec deux chaises et un tabouret assise formica, le tout en l'état sans réclamation,
- 13 |* Lot comprenant une chaise dactylo assise tissu grise, un fauteuil de direction assise skaï noir (accidents), un meuble en novopan et mélaminé noir, ouvrant par une porte à rideau, une imprimante Tout En Un PSC 2210 Hewlett Packard, une table bureau mélaminé façon bois, trois range-courriers, et un téléphone sans fil, le tout en l'état sans réclamation,
- **14** |* **Appareil à UV HAPRO modèle LUXURA X 3**, n° 818 K, de 2010 environ, avec boîtier de commande Tan Timer Beauty Group SPS, et une chaise pliante à lamelles, piétement métallique noir avec un guéridon piétement tripode blanc, le tout en l'état sans réclamation,
- 15 |* Appareil SPA Sauna, Hammam, infra rouge, jets d'eau chaude de marque **DERMALIFE SPA JET 2 G Sybaritic Group IPX 5**, en l'état sans réclamation, avec une chaise piétement tube gris assise plastique blanc, un petit marchepied et quatre petits tapis, en l'état, *Chèque de caution de 500 € qui sera restitué à la fin du démontage et des enlèvements*.
- 16 |* Lot comprenant une table de soin, piétement tube chromé, assise skaï blanc, tête réglable manuellement, avec une poubelle, et une chaise piétement tube gris, assise skaï blanc, le tout en l'état sans réclamation,
- 17 |* Lot comprenant un meuble comptoir avec deux portes et deux tiroirs, un téléphone sans fil Sagem D36C, un présentoir publicitaire avec échantillons de produits, une petite radio, une petite caisse métallique bleue, et restant de produits cosmétiques, dont certains entamés, DLC à vérifier, le tout en l'état sans réclamation,

Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS Commissaires-Priseurs Judiciaires associés

10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – **28003 CHARTRES CEDEX Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20 -** e-mail :chartres@galeriedechartres.com